

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil municipal
du 1^{er} juillet 2026 à 20h30,
réuni en l'Hôtel de Ville,
sous la présidence de
Monsieur Gabriel MELAÏMI, Maire
Date de convocation : 25 juin 2026

Conseillers en exercice : 33
Conseiller présents : 27
Nombre de pouvoirs : 5
Nombre de votants : 32

Etaient présents :

Gabriel MELAÏMI, Francis LEFEVRE, Gabriela MIDA, Christophe GUILLEMIN, Véronique DEHAME ROUSSEAU, Robin MENOT, Tonia VIVIEN, Patrick ROUSSEAU, Dominique FAIVRE, Daniel DECLEIR, Ibrahima SAID ALI, Benoît PROFFIT, Michèle ZAJDMAN, Françoise LUZZI, Christelle VAN HOOTEGEM, Stéphane MONTREUIL, Yannick BREAVOINE, Victoria COWLESSUR, Nicolas NOYALET, Stéphanie ALLART, Bérangère MELON, Françoise NIVESSE, Catherine SCHMITT LECOMTE, Virginie DOUAT, Pierre-Marie JUMEAUCOURT, Thierry GALIN, Eloïse PEYLE.

Absents ayant donné pouvoirs :

Thierry PREVOT, pouvoir à Christophe GUILLEMIN, Giuseppa RADER, pouvoir à Gabriela MIDA, Marie-Line DOMESOR, pouvoir à Victoria COWLESSUR, Michel SPEMENT, pouvoir à Virginie DOUAT, Julien PICHELIN, pouvoir à Françoise NIVESSE.

Est désignée secrétaire de séance : Gabriela MIDA

DEL 2026-07-19
BUDGET GENERAL – BP 2026
AUTORISATIONS DE PROGRAMME/AUTORISATION D'ENGAGEMENT - REVISION

Rapporteur : Francis LEFEVRE

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment son article L.2311-3 relatif à la procédure des Autorisations de programme (AP), des Autorisations d'engagement (AE) et des Crédits de paiement (CP),

1) Modifications des crédits de paiement :

• **AP 127 : Aménagement des anciens locaux de la Maison de l'Enfance**

Crédits de paiement inscrits lors de la séance du 3 mars 2026

Aménagement anciens locaux Maison Enfance	CP 2026	CP 2027
900 000 €	300 000 €	600 000 €
Imputation : 21318		

Modifications proposées

Aménagement anciens locaux Maison Enfance	CP 2026	CP 2027
900 000 €	100 000 €	800 000 €
Imputation : 21318		

- 2) Pour information, les crédits des autorisations de programme et de l'autorisation d'engagement suivantes demeurent inchangés :

• **AP 121 : Construction d'un pôle Petite Enfance**

Construction pôle Petite Enfance	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP2025	CP 2026
3 163 192,34 €	87 392,81 €	278 291,38 €	2 102 201,45 €	625 306,70 €	70 000 €
Imputation budgétaire : 21848 : 201 000 € 2313 : 2 962 192,34 €					

• **AP 123 : Collégiale Saint Thomas de Canterbury**

Collégiale Saint-Thomas de Canterbury	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
2 758 947,76 €	121 864,78 €	1 310 699,03 €	1 066 383,95 €	260 000 €
Imputation : 21318				

• **AP 124 : Construction d'un ensemble vestiaires-sanitaires**

Construction d'un ensemble vestiaires-sanitaires	CP 2025	CP 2026	CP 2027
550 000 €	3 041,28 €	225 000 €	326 958,72 €
Imputation : 21314			

• **AP 125 : Entretien de voiries**

Entretien de voiries	CP 2025	CP 2026	CP 2027
803 730,54 €	203 730,54 €	250 000 €	350 000 €
Imputation : 2151			

• **AP 126 : Aménagement des carrefours / fermeture Pont Saint Ladre**

Aménagement des carrefours/ fermeture Pont Saint-Ladre	CP 2025	CP 2026	CP 2027
2 229 600,29 €	896 666,29 €	745 618 €	587 316 €
Imputation : 2151			

• **AE1 : Mise en place du système d'archivage électronique**

Mise en place d'un système d'archivage électronique	CP 2025	CP 2026	CP 2027
88 786 €	33 552 €	0 €	55 234 €
Imputation : 617			

Aucuns crédits ne sont prévus en 2026 à ce jour car le planning de la mise en place est en cours de redéfinition.

Le rapporteur propose au Conseil municipal de bien vouloir :

- Modifier comme détaillé ci-dessus les crédits de paiement de l'Autorisation de programme « Aménagement des anciens locaux de la Maison de l'Enfance » et les crédits de paiement afférents,
- Confirmer les crédits de paiement des autorisations de programme « Construction d'un pôle Petite Enfance », « Collégiale Saint-Thomas de Canterbury » « Construction d'un ensemble vestiaires-sanitaires », « Entretien de voirie » et « Aménagement des carrefours / fermeture Pont Saint-Ladre », et de l'Autorisation d'engagement « Mise en place d'un système d'archivage électronique ».

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des suffrages exprimés la proposition du rapporteur.

3 abstentions : Pierre-Marie JUMEAUCOURT, Thierry GALIN, Eloïse PEYLE.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme,
A Crépy-en-Valois, le 1^{er} juillet 2026.

Publié sur le site internet
de la commune
le : 03 JUL. 2026

Gabriela MIDA
Secrétaire de séance

Gabriel MELAÏMI,
Maire de Crépy-en-Valois
1^{er} Vice-président de la CCPV



INFORMATIONS – VOIES ET DELAIS DE RECOURS

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, régulièrement affichée et transmise au titre du contrôle de légalité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télerecours citoyen accessible par le biais du site : www.telerecours.fr. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Commune dans le même délai.

Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20260701-DEL2026-07-19-DE
Date de télétransmission : 03/07/2026
Date de réception préfecture : 03/07/2026